

Avis au public

Règlement de circulation à caractère temporaire du 7 juin 2023 à l'occasion du
« Noperschaftsfest » à la rue « Fleeschgaass » à Herborn.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que par délibération du 7 juin 2023, le collège des bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation à caractère temporaire à l'occasion du « Noperschaftsfest » le samedi 17 juin 2023 à la rue « Fleeschgaass » à Herborn.

La délibération précitée est publiée et affichée par la présente.

Le texte de la délibération est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Rosport, le7/6/2023.....

Le bourgmestre,



Le secrétaire communal,
contreseing, article 74 de la loi communale

